

**COMMUNE DE GIVONNE**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 MAI 2024**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la  
Délibération : 12

Date de convocation : 24/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre le trente mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de :

Madame MAHUT Raymonde, Maire,

Présents : Mme Mahut – Mme Martinelli – Mr Pelamatti – Mr Barka - Mme Bosserelle – Mr Robin - Mme Naisse – Mme Fontaine – Mme Lacassagne – Mr Hannier - Mr Posta – Mr Bonnard

Abs excusés : Mme Blanchard – Mme Hons- Mr Berthier

Madame Lacassagne Karine a été élue secrétaire de séance

**11/2024 : Compte de Gestion 2023 : Budget annexe « Extension lotissement Bannet »**

Le Conseil,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte Administratif 2023

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant les opérations régulières

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 12

**12/2024 : Travaux aménagement Placette aux abords de la RD 977**

Mme Le Maire informe le conseil au sujet de l'aménagement de la placette Grand Rue :

Les deux réunions programmées avec les riverains, le maître d'œuvre et le conseil municipal ont permis de mieux prendre en compte la problématique du risque d'inondations soulevée par les riverains et la nécessité d'aménager des surfaces drainantes comme des pavés drainants et des espaces de stationnement enherbés

Un marché de travaux à procédure adapté pour l'aménagement de la placette Grand Rue sera lancé courant juin pour un démarrage prévisionnel des travaux en septembre prochain

Le Conseil

Charge Madame Le Maire d'engager un marché de travaux à procédure adaptée et de signer toutes pièces afférentes à ce marché de travaux concernant l'aménagement de la Placette Grand rue à Givonne

Pour : 12

### **13/2024 : Participation financière à la fête communale**

Le Conseil décide de participer financièrement à la fête foraine du village à savoir :

Distribution de 2 tickets manège enfantin ou auto-scooter par enfants scolarisés à l'école de Givonne valables pour la journée demi-tarif

Les tickets récupérés par la mairie seront remboursés aux forains sur présentation d'une facture à hauteur de :

- Manège enfantin Mr Maison 1.50 € par ticket
- Auto-scooter Mr Carette 1.00 € par ticket

Le Conseil décide d'affecter cette dépense au compte 623 (fêtes et cérémonies)

Charge Mme le Maire d'effectuer le paiement

Pour 12

### **14/2024 : Subvention**

Le Conseil,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au « Restaurants du Cœur »

Charge Mme le Maire d'effectuer le versement de cette subvention

Pour 12

### **15/2024 : REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE PERISCOLAIRE**

Mme Le Maire donne lecture du règlement intérieur du service périscolaire

Après en avoir délibéré le Conseil adopte le règlement intérieur du service périscolaire pour la rentrée 2024/2025

Autorise Mme le Maire à signer ce règlement intérieur

Pour : 12